

27 octobre 2025

L'eau de la Vilaine et de ses affluents constitue l'essentiel de la ressource qui remplit nos verres, abreuve nos terres et alimente nos villes et nos campagnes. Pourtant aujourd'hui, 92 % de ces cours d'eau sont en mauvais état. Pour y faire face, pendant trois ans, la Commission locale de l'eau (CLE) a élaboré un document appelé SAGE ou Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. C'est le moment pour chacun de donner son avis. La consultation publique est ouverte **jusqu'au 14 novembre** prochain sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6738/>

Participer à la consultation publique du SAGE Vilaine :

Qui peut participer ? Les associations peuvent exprimer leur avis, et nos associations ne manqueront pas de faire connaître leur opinion. La consultation est ouverte à tous les habitants des territoires concernés par l'eau de la Vilaine. Il est demandé de donner une opinion personnelle et donc d'éviter les copier-coller. Nous vous proposons ci-dessous une boîte à outils d'argumentation pour aider ceux qui le souhaitent à formuler leur contribution. Les éléments rédigés ci-dessous sont destinés à alimenter votre réflexion pour votre contribution personnelle à la consultation publique. Ils ne constituent pas la réponse de nos associations à cette consultation.

Boîte à outils d'argumentation pour contribuer à l'enquête sur le SAGE

Protection de la ressource en eau

Les pesticides sont le pilier de l'agriculture conventionnelle. Leur usage présente un risque élevé de pollution par lessivage, ruissellement ou infiltration dans les nappes et les eaux de surface (cours d'eau, rivières, zones humides). Il est possible de se passer de ces produits car l'agriculture biologique exclut ou limite fortement ces intrants synthétiques, réduisant les risques de contamination chimique des eaux.

Les propositions du SAGE Vilaine concernant les pesticides sont un premier pas vers une limitation de l'utilisation des pesticides. Ces mesures ne vont pas aussi loin que nous l'aurions souhaité. Elles ne concernent que les herbicides utilisés pour la culture du maïs, sur les parcelles les plus en pente, et seulement sur certaines aires d'alimentation de captage dites prioritaires (soit moins de 1,5% de la surface des bassins versants)

À terme, il est nécessaire de parvenir à leur interdiction totale : l'interdiction de tous les pesticides sur toutes les aires d'alimentation de captage.

Qualité de l'eau brute

Le passage à l'agriculture biologique permettra de réduire les nitrates, résidus phytosanitaires, métabolites) dans l'eau brute. Le résultat sera un traitement moins coûteux, l'amélioration de la sécurité sanitaire, et la garantie d'une eau plus propre.

Prévention des inondations

Les milieux humides (plaines inondables, marais, lagunes, ...) sont un réservoir naturel qui contribue à la prévention contre les inondations. Par leur capacité de rétention de l'eau, ces milieux diminuent l'intensité des crues, et, à l'inverse, soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage (basses eaux). Ils jouent également un rôle dans la stabilisation et la protection des sols : la végétation adaptée à ce type de milieu

fixe les berges et les rivages, participe à la protection des terres contre l'érosion et freine la vitesse du courant lors de crues.

La protection des zones humides et la limitation de l'urbanisation sur les parcelles à risque d'inondation doit être une priorité, particulièrement sur les pays de Redon et de Vilaine.

Règlementation

L'adoption de l'agriculture biologique dans les zones d'alimentation des captages, rend les pratiques agricoles cohérentes avec les objectifs du SAGE : prévention de la pollution, préservation des milieux sensibles, zones humides, sécurisation de l'eau potable.

Biodiversité

Beaucoup de zones autour des captages sont liées à des zones humides ou des milieux aquatiques particulièrement sensibles. Le SAGE identifie ces zones comme zones humides à protéger. L'agriculture biologique favorise la biodiversité : réduction des intrants chimiques, préservation des insectes pollinisateurs, maintien des sols vivants, des zones tampons, des haies, des prairies qui filtrent l'eau naturellement.

Santé

En limitant les résidus de pesticides dans les eaux de captage, on réduit les risques d'exposition à des substances potentiellement toxiques pour les populations (consommation directe, eau domestique, cuisine, boissons). Cela protège les populations locales contre les effets à long terme de contaminations chimiques et l'effet cocktail (pathologies chroniques, perturbateurs endocriniens, etc.).

Finances

Moins de contamination chimique signifie moins de coûts en filtration et traitement (filtration, adsorbants, procédés coûteux). Les économies réalisées peuvent être réinvesties dans des projets locaux ou pour améliorer l'autonomie des captages.

Des aides publiques existent pour accompagner les agriculteurs vers la bio, et d'autres aides pour l'utilisation du désherbage mécanique.

Il faut rappeler que ces aides destinées à encourager des pratiques d'agriculture plus vertueuses sont publiques donc financées par les consommateurs, alourdissant de plus en plus les factures d'eau et inversant le principe « pollueur / payeur » en principe « pollué / payeur » !!

Transition agricole et exemplarité

Le bassin versant peut devenir un territoire pilote pour l'agriculture durable, conciliant agriculture et protection de la ressource en eau. Encourager la conversion au bio dans les zones sensibles ouvrirait la voie à des pratiques moins dépendantes des intrants chimiques.

Responsabilité intergénérationnelle

Nous avons le devoir de réparer les dommages qui ont été occasionnés sur notre patrimoine naturel. Protéger l'eau aujourd'hui, c'est garantir une ressource saine, propre, disponible pour les générations suivantes. L'eau potable est un bien commun irremplaçable. Il relève de notre responsabilité collective d'adopter des pratiques qui ne compromettent pas cette ressource.

Démocratie et vigilance citoyenne

Le SAGE Vilaine est soumis aux attaques constantes du lobby de l'agriculture chimique. Les services de l'État, les préfets doivent rester garants de l'intérêt général et ne doivent pas devenir les instruments de ceux qui nient la gravité du problème environnemental et climatique. Il est urgent que les mesures prises pour répondre à la réalité d'une situation écologique alarmante.